L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE
NO. 81, RUE DU CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et la poste, trois mois pour essai, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'il aura été rendu pasteure payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. L'abonnement ne sera discontinué avant que les comptes soient réglés, et les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans renvoyer avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces. Les associations et personnes tenant un magasin de detail, aux hôtels, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 850 ; les agents pour navires, 850 ; tout autre aura à payer, pour un nouveau commerce faisant le commissaire, 800. Ces abonnements ne seront à l'année et d'avance.

Le privilège des annonces annuelles est limité à un carré chaque fois, et pas plus d'une par semaine.

Les ANNONCES des mariages et des décès, les arrivées pour appeler l'attention du public à des ventes de marchandises, bons meubles, terres, esclaves, et la part des passagers, les avances de bénéfice &c. &c., devront payer autant que les annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle paîtront être refusées, paieront le double de prix des annonces ordinaires et d'affaires.

Les ANNONCES qui souffrent de la vigne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes et locations par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux égarés &c. &c., lui seront portées au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne doivent point la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune ANNONCE ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour la jouissance du public, feront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, faite sont le double du prix ordinaire.

POÊLES !—POÊLES !—S. Locke & Co., Nos. 8 Front Levée, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à chauffer, de Sopor, patentés, de toutes grandeurs ; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie ; poêles à fournaux, idem à façons, plats et trois bouilloires pour de campagne ; poêles à marmites et à étouffoirs usuel, des tuyaux de poêles, que l'on posera sur demande. 24 déc—6

AUX EMIGRES DU MEXIQUE.—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Quartier.

M. DUPIERRIS, docteur.
28 jan rue Ste Anne, no. 54.

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. RUH, pharmacien chimiste, successeur de Dauvin et Hupfa, à la Nouvelle Orléans, où on trouvera constamment préparé à l'eau *simple acidulée gazeuse pour table*, l'eau magnésienne et saline de *Sedlitz*, celles de *Vichy*, de *Spa*, de *Wals*, de *Carlsbad*, de *Pullna*, de *Seidlitz*, de *Barèges*, de *Seratage* et *Cauterets* et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule médicale des médecins, sans que toutes les substances entrant dans la composition y soient omises et les doses changées à leur insu et sans autorisation. 22 oct—d

A VIS.—L'HOTEL ST LOUIS est ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On passe y avoir des chambres, ou des chambres et pension, à des prix modérés. Il y a dans l'Hotel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel
dec 27

LES soussignés, agentsdans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir de ce coton pour le compte de ladite banque, et accordent les pièces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co.
20 dec 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre que l'ordinaire et que les habitans trouveront surprise la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce devient nécessaire, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 400 livres, et délivrés aux agents de cette banque, qui seront nommés par les heritiers d'un planteur, appuyés au Natchez à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tehula, Saturtia, Marion, Greenwood, Greenvala, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus des différents agents, avec la marque du numéro et du poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date portant deux bonnes sécurités ou plus, pour cette somme à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le achètera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays devront être déduits à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des avances aura été reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON,
caissier.
20 dec—17

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.—CARTE DE LA LOUISIANE surlaquelle les propriétaires de vastes plantations seront colorés. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de cette carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'état de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de localités pourront aussi être placés sur cette carte, si on désire faire ajouter un *chiffre de gouvernement* à ceux qui seront placés dans la marge de la carte ; entre chiffre correspondra au nom dans la marge de la carte ; puis sur 5 1/2 et sera filé avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées de manière à donner une apparence pittoresque.

S'adresser à M. LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

CRULLES DE CUISINE PATENTÉES DE G. PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir arrivé No 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus. Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Toutes garanties données, satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées, sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière :

MM. Charles Harrody, Col. Wm. Christie,
St. Peter, Benj. Story,
William Bandi, Henry Lockett, Esq.
J. W. Brockhove, Wm. Chaffant,
J. H. Levench, A. S. Buckhow
13 a

DENTISTE.—Changement de domicile.—Le Dr Duperon Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no 260, entre Dumaine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.
18 a

AVIS DENCAN ET DE CHANGEMENT DE DEMEURE.—Les soussignés contractant le leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres entre St. Louis et Conti : Les jours réguliers d'encan de marchandises seront le mercredi et jeudi, à 10 heures a. m. Ils feront aussi des ventes de propriétés, d'esclaves, &c., au debors, tous les jours, et se sollicitent la continuation du patronage de leurs amis et du public. Des avances sont faites sur les marchandises déposées à l'encan.
9 mai FERNANDEZ & WHITING.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après le *Nouvelle Méthode*, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, externe des hôpitaux vénérien, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes ; celles même qui auraient essayés inutilement les traitements les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 20, entre Dauphine et St. Philippe
20 mai 12

SAFE de 10 et 12 livres à la prime. Safe de Desbruges à 1 rayalin la livre.—Bon vin à 6 cts le gallon 5000 livres de vieux cuivre exigés : 600 livres de vieux fer, au magasin de ANDREW HOUGH.
30 nov Encoignure Vieille Levée et Custom.

NOUVELLE PUBLICATION d'un livre indispensable : "THE LOUISIANA MAGISTRATE'S ASSISTANT," ouvrage contenant tous les devoirs des juges de paix, sous l'autorité des Etats-Unis, et sous celle de l'Etat de Louisiane, &c. &c. &c.
9 mars Par F. M. DUPLESSIS, avocat.

MARRONNAGES.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti subrepticement de la negresse JANE ou JANY, âgée de 23 ans, taille d'environ 5 pieds, très noire, et d'une jolie figure, ayant appartenu au nommé Beaucaire.

La reconnaissance ci-dessus sera payée à celui qui la livrera à la prison de cette ville, ou à son maître, Beaucaire.
28 jan

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. RUH, pharmacien chimiste, successeur de Dauvin et Hupfa, à la Nouvelle Orléans, où on trouvera constamment préparé à l'eau *simple acidulée gazeuse pour table*, l'eau magnésienne et saline de *Sedlitz*, celles de *Vichy*, de *Spa*, de *Wals*, de *Carlsbad*, de *Pullna*, de *Seidlitz*, de *Barèges*, de *Seratage* et *Cauterets* et en général les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule médicale des médecins, sans que toutes les substances entrant dans la composition y soient omises et les doses changées à leur insu et sans autorisation. 22 oct—d

AVIS.—L'HOTEL ST LOUIS est ouvert pour la réception du public. Les appartements y ont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On passe y avoir des chambres, ou des chambres et pension, à des prix modérés. Il y a dans l'Hotel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel
dec 27

LES soussignés, agentsdans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en référant à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir de ce coton pour le compte de ladite banque, et accordent les pièces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co.
20 dec 36, rue du Camp.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.
Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre que l'ordinaire et que les habitans trouveront surprise la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce devient nécessaire, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 400 livres, et délivrés aux agents de cette banque, qui seront nommés par les heritiers d'un planteur, appuyés au Natchez à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tehula, Saturtia, Marion, Greenwood, Greenvala, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus des différents agents, avec la marque du numéro et du poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date portant deux bonnes sécurités ou plus, pour cette somme à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, ou à tel autre marché désigné par la personne qui le achètera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays devront être déduits à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des avances aura été reçu.

Je suis respectueusement &c.
(Signé) W. P. GRAYSON,
caissier.
20 dec—17

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.—CARTE DE LA LOUISIANE surlaquelle les propriétaires de vastes plantations seront colorés. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de cette carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'état de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de localités pourront aussi être placés sur cette carte, si on désire faire ajouter un *chiffre de gouvernement* à ceux qui seront placés dans la marge de la carte ; entre chiffre correspondra au nom dans la marge de la carte ; puis sur 5 1/2 et sera filé avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées de manière à donner une apparence pittoresque.

S'adresser à M. LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

CRULLES DE CUISINE PATENTÉES DE G. PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir arrivé No 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus. Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Toutes garanties données, satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées, sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière :

MM. Charles Harrody, Col. Wm. Christie,
St. Peter, Benj. Story,
William Bandi, Henry Lockett, Esq.
J. W. Brockhove, Wm. Chaffant,
J. H. Levench, A. S. Buckhow
13 a

DENTISTE.—Changement de domicile.—Le Dr Duperon Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no 260, entre Dumaine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.
18 a

AVIS DENCAN ET DE CHANGEMENT DE DEMEURE.—Les soussignés contractant le leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres entre St. Louis et Conti. Les jours réguliers d'encan de marchandises seront le mercredi et jeudi, à 10 heures a. m. Ils feront aussi des ventes de propriétés, d'esclaves, &c., au debors, tous les jours, et se sollicitent la continuation du patronage de leurs amis et du public. Des avances sont faites sur les marchandises déposées à l'encan.
9 mai FERNANDEZ & WHITING.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES, d'après le *Nouvelle Méthode*, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, externe des hôpitaux vénérien, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes ; celles même qui auraient essayés inutilement les traitements les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 20, entre Dauphine et St. Philippe
20 mai 12

SAFE de 10 et 12 livres à la prime. Safe de Desbruges à 1 rayalin la livre.—Bon vin à 6 cts le gallon 5000 livres de vieux cuivre exigés : 600 livres de vieux fer, au magasin de ANDREW HOUGH.
30 nov Encoignure Vieille Levée et Custom.

NOUVELLE PUBLICATION d'un livre indispensable : "THE LOUISIANA MAGISTRATE'S ASSISTANT," ouvrage contenant tous les devoirs des juges de paix, sous l'autorité des Etats-Unis, et sous celle de l'Etat de Louisiane, &c. &c. &c.
9 mars Par F. M. DUPLESSIS, avocat.

MARRONNAGES.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti subrepticement de la negresse JANE ou JANY, âgée de 23 ans, taille d'environ 5 pieds, très noire, et d'une jolie figure, ayant appartenu au nommé Beaucaire.

La reconnaissance ci-dessus sera payée à celui qui la livrera à la prison de cette ville, ou à son maître, Beaucaire.
28 jan

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN DEUX OU TROIS LEÇONS.—M. VANCE, Ingénieur Arpenteur civil, démissionné du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 30 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières soit dans les cours qui seront ouverts sous peu, à raison de 3 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encouragnures Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique sa même Methode abréviative d'enseignement modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique jusqu'à la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

L'Soussigné en mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je reprendrai mon cours de danse, le 25 octobre prochain de la manière la plus convenable à la reconnaissance, afin de me donner une vie renouvellement à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 août J. DEVOTI

AUDOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte, et nous nous sommes empressés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est due. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *prostration, fonctions productives* et la *stérilité accidentelle*, et par cette raison nous nous sommes hâtés à la rue du Jasmin. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénéneuse, enfin c'est une des plus belles découvertes médicale de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE.
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE WELLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

La Cordial de Lucine et le Pectoral artésien de cerpa humain! Dans tous les cas de la langueur, lassitude ou debilité, il est infaillible, il donne aussi du courage et de la décision à la peinée, en même temps qu'il fait renaitre la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières sont d'éclaircir tout dans sa facilité et la certainté avec lequel il opère sur les forces vitales qu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, combine la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénéneuse parmi la grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfans ou aux femmes de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a donnés un grand nombre d'individus désespérées et malgré les larmes que produisait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède, plusieurs personnes ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'impotence de organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe, et conséquemment que ce cas sont bornés aux causes indirectes qui peuvent être promptement vaincus et éloignes par le *Cordial de Lucine.*

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour le grand, pour le fort et pour le faible. Les menstruations difficiles et réguliaires, sont, par pour l'obstructions, la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydrophiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 165, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 14m—6in

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

Le soussigné offre en vente sa maison en face du bac de la ville, avec 6 arpens ou plus de terre y attenant.

Il n'est pas nécessaire de faire une description minutieuse de cette propriété, du bon goût de ses ameliorations, de la collection choisie de ses arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la bonne position, de sa proximité de la ville enfin de la commodité de la traverse par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désireront acquérir une demeure des plus élegantes dans l'Ouest sont invités à venir examiner les lieux.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance en parfaites annuels avec intérêt. Titre titre est incontestable.

Elmwood, Campbell Country Ky.

N. B. Il se trouve aussi une autre batisse de goût et adaptée à deux etages et 4 chambres qui sera vendu à un bon répayement. 9 av—2m

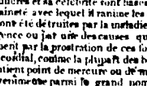

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NEUVE ORLEANS ET DE CARROLLTON.
ARRANGEMENS DE COURSES POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h.	A. M	Char à cheval à 4 h.	A. M.
Locomotive	6 "	Locomotive	7 "
"	8 "	"	11 "
"	10 "	"	1 P. M.
"	12 "	"	3 "
"	2 P. M	"	5 "
"	6 "	"	7 "
"	10 "	"	11 "

Après 10 heures du soir, on peut obtenir un char, ce qui vaudra cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine, depuis 8 jusqu'à 9 heure P. M. Une locomotive partira de Carrollton toutes les heures, depuis 8 heures du soir, et de la Nouvelle-Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément, des personnes qui se rendent à sa mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars, dans les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie, au coin du Pont de Pierre à Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
11 mai Ingénieur en chef.

BUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississipi)

Références à Messieurs

ALEX GRANT,	Nouvelle
HENDERSON & GAINES,	Orléans.
SMITH & RODGERS,	
ARMSTEAD & SPRING,	
GEO. BERGERIOT.	

20 jan 6m

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—16 mai 1839.—No. 4,717.—Mlle Dubosc &c. ses créanciers.—Nlle modeste Gely &c. Bon Fonds, avances consolidable et en faisant voir à la cour une erreur qui s'était glissée dans l'acte apprisant une assemblée des créanciers de cette cause, et en conséquence de la requête, ladite assemblée n'ayant pas eu lieu ; il est ordonné que par devant une nouvelle assemblée en lieu dans le Greffe de Philippe Lecorte Esq., notaire public, pour le 15ème, jour de juin 1839. Pour délibérer sur les offres dudit pétitionnaire et prendre en considération le renvoi de sa pétition.

Par ordre de la cour.—Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, 17 mai 1839.
16m—3 ARMAND PITOT, Greffier

L'AUTRE et les créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—Les raisons des biens du feu J. ayant été accepter par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné, qu'une assemblée de ces créanciers ait lieu dans le Greffe de Horatio Davis, notaire public, lundi 10 de juin prochain, à 11 heures a. m. afin d'y délibérer sur les affaires de dit failli et en même temps toutes poursuites judiciaire contre la personne ou ses propriétés seront suspendues. Hatchett, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1839.
11m—8,2in P. LEBLANC, dep. Greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,550.—Edward Solazman et ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers de Edward Solazman s'assemblent dans la Cour, le 10 juin prochain, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les offres faites par ledit Solazman à ses créanciers, et sur la nomination d'un ou plusieurs syndics, pour la liquidation de ses affaires.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, 11 mai 1839.
11m—8 P. A. ROUTH, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—16 mai 1839.—No. 4,717.—Mlle Dubosc &c. ses créanciers.—Nlle modeste Gely &c. Bon Fonds, avances consolidable et en faisant voir à la cour une erreur qui s'était glissée dans l'acte apprisant une assemblée des créanciers de cette cause, et en conséquence de la requête, ladite assemblée n'ayant pas eu lieu ; il est ordonné que par devant une nouvelle assemblée en lieu dans le Greffe de Philippe Lecorte Esq., notaire public, pour le 15ème, jour de juin 1839. Pour délibérer sur les offres dudit pétitionnaire et prendre en considération le renvoi de sa pétition.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, 11 mai 1839.
16m—3 ARMAND PITOT, Greffier

L'AUTRE et les créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—Les raisons des biens du feu J. ayant été accepter par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné, qu'une assemblée de ces créanciers ait lieu dans le Greffe de Horatio Davis, notaire public, lundi 10 de juin prochain, à 11 heures a. m. afin d'y délibérer sur les affaires de dit failli et en même temps toutes poursuites judiciaire contre la personne ou ses propriétés seront suspendues. Hatchett, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour, ce 7 mai 1839.
11m—8,2in P. LEBLANC, dep. Greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,550.—Edward Solazman et ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers de Edward Solazman s'assemblent dans la Cour, le 10 juin prochain, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les offres faites par ledit Solazman à ses créanciers, et sur la nomination d'un ou plusieurs syndics, pour la liquidation de ses affaires.

Par ordre de la Cour.
Bureau de la Cour—Nouvelle Orléans, 11 mai 1839.
11m—8 P. A. ROUTH, Greffier.

VENTES A L'ENCAN

VENTE DE SYNDIC.

R Ingraham contre ses créanciers et les créanciers de Ingraham Son.

PAR T. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 février 1839, il sera vendu, le mercredi, 22 de mai courant, à 10 heures du matin, à la porte du magasin d'encan, rue Conti, No. 29,

En quantité de bottes et souliers,

Et de même jour, à la même heure, à l'encognure des rues des Magasins et du Canal,

Les comptoirs et étagères &c. d'un magasin de bijoux et soulets. Le tout abandonné à ses créanciers par le dit insolvable.

Conditions, comptant.
9 mai—4

PAR T. MOSSY ET GARIDEL.

Succession de Madame veuve B. Duverjé.

SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de la cité, rue St. Louis, les esclaves suivant appartenant à la succession de Madame veuve B. Duverjé, savoir :

1o. LÉON, nègre créole, âgé d'environ 30 ans ; parfait cuisinier, patissier, confiseur, bon domestique de maison, faisant de recouvrements très fidèle, bon cordonnier, excellent sujet, bon à tout.

2o. ALFRED, nègre créole, âgé d'environ 35 ans, excellent domestique de maison, cuisinier patissier, depuis longtems dans le pays.

3o. ANNETTE, négresse créole de St. Domingue, âgée d'environ 23 ans, bonne à tout, d'un excellent caractère.

4o. MODESTE, négresse créole, âgée d'environ 50 ans, bonne blanchisseuse, infirme.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévues par la loi ; conditions. Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction des héritiers et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

2o Lots de terre, situés au *Bayou Duverjé*, rive droite du fleuve, vis-à-vis cette ville, mesurant chacun 30 pieds de face sur 150 et 120 pieds de profondeur, il n'est pas besoin de parler de leur position avantageuse ; elle est bien connue de tout le monde.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets à leur échéance, ils porteront un intérêt à raison de 10 pour cent l'an, jusqu'à final paiement, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.

Le plan du Bourg Duverjé, sera exposé le jour de la vente, à la Bourse St. Louis.

Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs.
20—6

PAR MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Samedi prochain, 25 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi précis, la multitresse créole, FRANCOISE, âgée d'environ 38 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse, bonne garde malade, bonnejet.

La négresse créole, CAROLINE, âgée d'environ 22 ans, avec son enfant Artemise, âgée de 4 mois, bonne domestique, nourrieé, bonne gardienne d'enfants, sachant coiffer un peu, bon sujet.

Conditions, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de ventes seront passés pardevant L. T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 mai—6

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre du syndic de la succession de Klopenburg, Bleker & co, il sera vendu mardi le 21 courant, à la Bourse de la Cité, à midi, pour le compte et aux risques des personnes suivantes, acquéreurs à une vente par ordre d'honorable Cour de District, le 29 septembre 1838, ne s'étant pas conformés aux conditions de la dite vente.

Pour le compte de *William T. Thompson*, 16 lots de terre situés dans l'île Bath, no. 16, comme il appert par un plan levé par Wm. Thompson, en date du 26 septembre 1838 et exhibé à la vente.

Pour le compte de *John Walker*, un lot de terre à Carrollton, No. 19, comme il appert sur un plan fait par Wm. Drosman, le 26 septembre 1838, cépetenant 24 pieds de face.

Conditions, comptant—Les actes de vente seront passés pardevant Edw. Barnett, esq. not. pub. aux frais des acquéreurs.
8 m—6, 13, 18

PAR GUINAULT & DELASSUS.

Vente Renvoyée.

Faillite de George Hing.

IL sera vendu mardi 4 Juin 1839, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district de l'état de la Louisiane, et la requête de James P. Férêt, syndic des créanciers de George Heno.

UN LOT DE TERRE situé dans la commune de cette ville, faisant partie du lot No. 2 de l'Ist No. 16, mesurant 30 pieds de face à la rue du Bassin sur une profondeur de 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, ayant également 30 pieds de face sur cette rue, borné par la propriété du feu M. Perrault, et de l'autre par la portion restante du lot No. 2, ensemble une maison briquetée en partie, avec deplusieurs appartements, cuisine en bois, et &c. et &c.

Conditions—1/3 comptant, $1,500 payables le 5 décembre 1839 et la balance à 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
4 mai—1p

AVIS—La société qui existait ci-devant sous le nom de Harrison, Clegg & co. est dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des associés, et la raison de la dite société pour cet objet seulement, et les affaires seront à l'avenir continuées par Charles Clegg, en son propre nom et pour son compte.

(Signé,) JOHN C. HARRISON,
CHARLES CLEGG,
H. LEGENDRE,
LEWIS BERNIAUD.

Nouvelle Orléans, 1er. mai. 2 mai—2

AVIS DENCAN.

J. A BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à encan au coin des Bâtchelors Alley dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levee, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en donneront avis à l'encanteur la veille du jour de la vente, et toutes marchandises dont les prix seront inférieurs à ceux fixés par les propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les achats faits des marchandises seront vendues sans reserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures du dem.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune.
2 mai.

HYDROCONIONS ou appareil pour laine ou pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné —Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influans de la Nouvelle-Orléans, M. Sicard a formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à perfectionner, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'usage des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, pourpres, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains ordinaires de vapeur ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec on bien-être qu'on n'obtient pas par aux dernières. Quoiqu'il soit indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hôtels, &c.

M. Chopel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter, de sir appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignemens, directions, et connaissances des certificats des principaux médecins d'Europe, faisant usage depuis des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Chopel offre également de traiter de son fond de cabinet de ferture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de barreau. CHOPEL.

29 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Le Mme Chopel ne part pas, et les bains substitués sont toujours administrés par elle-même.

WM. JEWEY JILLEY, manufacturier de mobilage de meuble, vissel, &c, Newport, R. I.—Le soussigné agent de la manufacture ci-dessus, sollicite des commandes pour la confection de caldres, gréement de palans, cordages, garcettes, &c., de toute longueur et grosseur. Pour les conditions, s'adresser à
28 jan 3m HUBBELL BAILEY, 14, Bienville

AVIS—L'assortiment qui existait sous la raison de Legendre et Bernjaud, a été d